

Kubo Tech AG

Conditions générales

(Edition 1er décembre 2020)

1. Remise d'offres

Toutes nos offres écrites, téléphoniques ou orales sont faites sans engagement. Nous nous efforçons de respecter les prix, quantités, qualités et délais de livraison offerts.

2. Acceptation de la commande

Toutes les commandes ne sont valables que si nous les avons confirmées par écrit ou que nous avons envoyé une facture. La conclusion de contrats oraux, respectivement par téléphone, n'a lieu que lorsque nous faisons expressément usage de ce droit.

Nous n'avons pas l'obligation de nous procurer immédiatement la marchandise commandée ou de l'avoir à disposition à l'intérieur du pays avant la date de livraison.

3. Prix

Les prix se réfèrent aux prestations confirmées ou facturées, au départ de notre entreprise. Ils ne s'appliquent ni aux quantités en plus ou en moins, ni aux commandes supplémentaires.

La TVA, le prix du transport, du port et de l'emballage (qui n'est pas repris) ne sont pas compris dans les prix et sont facturés séparément.

Tous les prix sont basés sur les salaires, frais, taxes et cours de change connus le jour de la confirmation. Si ceux-ci augmentent jusqu'au moment de la livraison, nous nous réservons le droit d'adapter les prix en conséquence.

Demeurent réservées la convention d'un montant de facture minimum, de même que le montant minimum de facturation par position et la suppression de rabais pour factures de faible montant.

4. Tolérance de quantité

Une livraison plus grande ou plus petite que la quantité convenue, dictée par des raisons techniques, demeure réservée.

5. Délais de livraison

Toutes les indications relatives à des délais de livraison probables sont faites sans engagement. Les délais sont prévus le mieux possible, comme ils peuvent être respectés lors d'un approvisionnement normal et dans des conditions régulières.

Des dommages-intérêts pour livraison tardive sont exclus. Si l'acheteur se départit du contrat pour demeure de livrer, nous avons le droit de facturer les frais subis.

Au cas où, lors de commandes sur appel, les livraisons partielles ne sont pas appelées dans les délais convenus, nous avons le droit de facturer la livraison partielle et d'exiger son retrait dans les 30 jours. A l'échéance de ce délai, la marchandise est stockée chez nous pour le compte, aux frais et aux risques de l'acheteur.

6. Force majeure

Toutes circonstances ou événements indépendants de notre volonté qui influencent l'exécution du contrat constituent un cas de force majeure.

Nous avons le droit d'annuler entièrement ou en partie les commandes sans devoir d'indemnité, si un cas de force majeure empêche leur exécution, soit chez nous, soit chez nos fournisseurs ou en route.

7. Profits et risques

Les profits et risques passent à l'acheteur dès l'expédition, c'est-à-dire dès que la marchandise quitte notre entreprise.

Il incombe à l'acheteur d'assurer la marchandise contre les détériorations et les pertes pendant le transport. Les réclamations éventuelles sont à présenter à l'entreprise de transport en question avant d'accepter la marchandise.

8. Conditions de paiement

Nos factures sont payables sans déduction aucune. Le délai de paiement est de 30 jours dès la date de la facture.

Après une mise en demeure, nous avons le droit de facturer un intérêt moratoire (taux d'intérêt normal pour comptes-courants + 1 %) et les frais.

9. Outils et formes

Les outils et les formes restent notre propriété, même lorsqu'une part des frais est facturée.

Toutes les autres modalités et conditions concernant les outillages et les dispositifs de fabrication sont contenues dans les Conditions concernant les frais d'outillages, les dispositifs de fabrication et les accessoires de contrôle (BWK) en vigueur à la date actuelle.

10. Droits industriels

Les marques, dessins et projets restent notre propriété. Il est interdit de les utiliser, de les reproduire ou de les remettre à des tiers sans notre autorisation expresse.

11. Garantie

Toutes les données techniques sont fournies à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Des modifications et améliorations techniques sont possibles sans notification expresse.

Lors de défaut de fabrication ou de matériau, prouvés et confirmés par nous, et pour autant qu'ils nous soient communiqués par écrit dans les délais légaux ou contractuels, nous nous engageons, à notre choix, à remplacer ou réparer la marchandise défectueuse. En cas de manutention ou d'entreposage non appropriés, de surcharge, de montage ou d'utilisation impropre, nous déclinons toute garantie et autre responsabilité. Toute autre prétention envers nous, en particulier la réhabilitation, la réduction du prix ou des dommages-intérêts pour un dommage direct ou indirect est exclue.

En aucun cas notre responsabilité ne peut dépasser le prix de vente de la commande concernée.

L'approbation des échantillons de test par l'acheteur exclut un avis de défaut subséquent, tant que les pièces livrées correspondent à l'échantillon approuvé. En cas de livraison de pièces fabriquées sur la base de plans ou dessins de l'acheteur, la garantie se limite à la fabrication des pièces livrées en conformité avec ces documents. Une garantie pour l'adéquation à une utilisation supposée par l'acheteur ou d'autres emplois est exclue.

12. Avis des défauts

L'avis de défauts doit être fait par écrit immédiatement après réception de la marchandise, au plus tard toutefois dans l'espace de 8 jours. Si pendant ce délai aucun défaut n'est signalé, l'envoi est tenu pour accepté.

13. Modifications et compléments

Les modifications et compléments des conditions générales ne sont valables que si nous les avons confirmés par écrit.

14. Champ d'application

Nos conditions générales de vente en vigueur à la date actuelle s'appliquent à la présente affaire, de même qu'aux affaires subséquentes (y compris les marchés oraux) ; leur modifications ou révocation demeurent réservées.

15. Lieu d'exécution, for judiciaire et droit applicable

Le lieu d'exécution et le for judiciaire pour toutes les obligations qui résultent de la relation juridique entre l'acheteur et nous se trouvent au lieu de notre siège social. Le droit suisse est applicable à l'exclusion (i) des accords internationaux, ainsi que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (CISG), et sous exclusion (ii) des normes du droit des résolutions des conflits de loi.

En cas de divergences résultant de la traduction, le texte en langue allemande fait foi.